

# L'ACCUEIL DES MINEURS EN SERVICE DE SOINS

## Contact :

M. David Darles  
[darles.d@chu-toulouse.fr](mailto:darles.d@chu-toulouse.fr)

tel : 05 61 32 43 98

## Public :

Professionnel de santé et  
professionnel administratif

## Lieu / Dates / durée :

Hôpital Joseph DUCUING  
15, rue de Varsovie BP 53160

TOULOUSE

1 jour – 7 heures

## **Prérequis :**

Aucun.

---

## **Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les règles juridiques qui encadrent l'accueil et la prise en charge d'un mineur dans un service de soins
- Connaître les règles qui encadrent l'exercice de l'autorité parentale
- Sensibiliser le personnel sur le respect des principes liés aux droits des patients mineurs
- Savoir réagir face à des situations complexes
- Savoir réagir face à des situations de maltraitance envers un mineur

---

## **Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques, PowerPoint  
Études de cas, analyse des pratiques  
Échanges

---

## **Modalités d'évaluation :**

Des études de cas, mises en situation et analyses de pratiques, faites tout au long de la formation, permettent de mesurer les impacts immédiats de la formation, et donc d'adapter la stratégie et les actions de formation. En fin de session, les apprenants remplissent des fiches d'évaluation de formation, une évaluation en face à face est également pratiquée entre les apprenants et le GIPSE, et une évaluation à froid est envoyée aux apprenants 15 jours après la fin de la formation. Une analyse et un retour sont faits aux intervenants.

## DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

9h  
12h30

Les droits des patients mineurs et de l'autorité parentale/tuteur (information, consentement, respect du secret professionnel...)

L'exercice de l'autorité parentale : les devoirs des parents, Les actes usuels et non usuels.

L'admission d'un mineur : les formalités administratives / médicales

L'autorisation de soins et l'autorisation d'opérer

Infirmier et juriste

13h30  
17h

Les situations complexes : parents divorcés, mineur relevant de l'aide social à l'enfance, refus de soins de la part des parents ou du mineur...

Les dérogations à l'autorité parentale (soins sans le consentement de l'autorité parentale ou du tuteur)

Les situations d'urgence

La suspicion d'acte de maltraitance envers le mineur et la levée du secret professionnel

Infirmier et juriste

### GIPSE

Groupement d'Intérêt Public Santé Éducation  
N° SIRET : 13001819500011 – Code NAF : 8412 Z  
N° enregistrement : 73 31 070 11 31  
[www.gipse.fr](http://www.gipse.fr)